



FEMMES ET PAUVRETE

En ce début de troisième millénaire, force est de constater que le concept de pauvreté connaît une évolution certaine. D'une conception strictement monétaire, réductrice au regard de la diversité des situations humaines et de la spécificité de chaque Etat, on est passé à une acception élargie et cumulative englobant tant les dimensions monétaires qu'intellectuelles, morales, sociétales ou humaines. De ce point de vue, la pauvreté intègre non seulement un déficit de revenus ne permettant pas à l'individu de satisfaire ses besoins élémentaires, mais aussi l'absence d'éléments vitaux qui freinent son épanouissement, l'empêchant « d'être et de faire »

Si la pauvreté pécuniaire se définissant en termes de revenus et de consommation reste la plus répandue, d'autres types de pauvreté doivent être pris en compte :

- les conditions de vie tels que malnutrition, logement insalubre, déficit d'éducation
- l'absence de potentialités, c'est-à-dire le manque de moyens pour sortir de ces situations
- la pauvreté humaine comprenant les dimensions sociales, culturelles, politiques et ethniques

La pauvreté n'a plus le visage figé que nous lui connaissions, elle est devenue plurielle et multidimensionnelle. Elle est vue comme un processus plus qu'un concept statique. Elle peut se définir comme une violation des droits humains, un déni des choix les plus fondamentaux pour le développement humain qui est de mener une vie saine et créative, de jouir d'un niveau de vie décent, de liberté, de dignité, de respect de soi et des autres. La pauvreté ne s'arrête plus seulement au défaut d'Avoir, elle s'étend vers le défaut de Pouvoir et le défaut de Savoir.

LA PAUVRETE DES FEMMES

La pauvreté affecte femmes et hommes de manière différente. En effet, les parcours des femmes et celui des hommes dans la quête de l'émancipation, des richesses matérielles, morales et intellectuelles ne sont pas linéaires. La pauvreté a un impact plus important sur les femmes. Ainsi, le nombre de femmes pauvres connaît une progression disproportionnée et s'aggrave dans la plupart des pays en développement et pays dits « riches », de nouvelles formes de pauvreté et de marginalisation se faisant jour.

Le concept de « féminisation de la pauvreté » a d'ailleurs été officiellement consigné dans la plateforme d'action de la 4^e conférence mondiale des Femmes de Pékin (1995). Le constat à cet égard est alarmant.

A l'échelle mondiale :

- les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population, elles fournissent 2/3 des heures travaillées mais n'ont accès qu'à 1/10^e de la richesse mondiale
- sur 1,5 milliards d'êtres humains vivant dans la pauvreté, 70 % sont des femmes

En France :

- les femmes comptent pour 51 % de la population, mais représentent 53 % de la population pauvre (dont 30 % de femmes qui travaillent)
- le taux de pauvreté des plus de 75 ans est deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes
- la majorité des allocataires de minima sociaux sont des femmes

LES CAUSES

Un tel constat justifie la nécessité d'une approche genre de la pauvreté, tant dans la compréhension de ses causes et manifestations que dans les stratégies de lutte à mettre en œuvre. Une telle analyse n'est certes pas chose aisée car on ne peut faire abstraction des disparités tant géographiques (Nord/Sud, pays émergents, en voie de développement ou développés, zones rurales ou urbaines...) que culturelles, politiques et économiques. Cependant, et quel que soit les cultures ou le niveau de développement, cette approche consiste en la reconnaissance fondamentale des rapports de pouvoir inégalitaires entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie comme l'une des causes premières de la pauvreté féminine. Elle met en lumière, selon l'Assemblée du Conseil de l'Europe, trois groupes de problèmes :

- la répartition du travail
- l'inégalité devant l'accès aux ressources et la jouissance de celles-ci
- le caractère limité du pouvoir qu'ont les femmes de défendre leurs intérêts dû à des facteurs économiques, juridiques, sociaux, culturels et autres...

Les femmes sont donc plus vulnérables à la pauvreté parce que les inégalités de genre engendrent une distorsion de la distribution des revenus, l'accès aux sources productives comme le crédit, la maîtrise du revenu acquis et l'accès aux marchés du travail. Quels que soient les progrès accomplis dans ce domaine, il subsiste dans la société actuelle une rigidité des rôles, les hommes continuant à se répartir la gestion de la vie politique, sociale, économique, les femmes conservant leur fonction irremplaçable de la maternité et du maintien de la continuité de la vie. Elles interviennent comme vecteur de l'organisation familiale et sociale en étant le centre du foyer. Elles restent soumises à des législations faites pour la plupart par les hommes. Il est indéniable que le système patriarcal, le poids des religions et des traditions, les normes sociales, mais aussi les idées reçues quant à l'infériorité physique ou intellectuelle des femmes participent largement à les maintenir dans cet état de soumission « obligé ».

Il en résulte un dysfonctionnement à différents niveaux de la société, la plupart des causes actuelles de la pauvreté féminine d'ordre économiques, sociologiques et psychologiques trouvant leurs racines dans ce constat d'inégalité hommes/femmes

Les causes économiques tout d'abord:

▪ *L'emploi*

On constate à partir des années 1980 une accélération de l'arrivée des femmes sur le marché du travail due pour l'essentiel à leur émancipation, à l'accès aux études pour les classes moyennes et à la fragilisation des liens conjugaux. Cependant, le besoin de concilier travail et famille demeure une préoccupation constante pour les femmes qui restent contraintes de concevoir leur vie à travers cette double identité. Cependant, travailler ne suffit pas toujours à écarter le spectre de la précarité et de la pauvreté, le marché du travail révélant des injustices flagrantes :

- Les femmes restent nettement discriminées et cantonnées dans des domaines moins bien rémunérés et peu prestigieux alors que les hommes sont majoritaires dans un large éventail de secteurs (postes à responsabilité, hauts salaires, ...)
- A emploi égal, leur salaire peut être inférieur jusqu'à 25 %
- Elles sont plus nombreuses dans les emplois partiels (83 %)
- Elles sont plus fréquemment au chômage (54 % des chômeurs)
- L'instabilité de l'emploi est supérieure (femmes 51 % - hommes 48,5 %)
- Elles bénéficient moins que les hommes de la formation professionnelle continue en raison d'une disponibilité moindre dans la mesure où elles consacrent plus de temps aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants. De plus, les employeurs investissent moins dans la formation des emplois précaires où les femmes sont majoritaires.

▪ *Les activités non rémunérées*

Il est prouvé que le temps total d'activités payées et non payées des femmes est plus conséquent que celui des hommes. Cependant, une part importante du travail des femmes liée à son rôle de mère et à la charge de l'entretien global et au soutien de la cellule familiale n'est pas reconnue et appréciée en tant que tel, car cachée, invisible, non valorisée dans les sociétés contemporaines. Par ailleurs, les femmes soutiennent fréquemment les hommes dans leur propre activité professionnelle sans rémunération ni bénéfice d'aucune sorte.

▪ **La retraite**

Les aléas ainsi décrits ont un impact direct sur les droits à la retraite, celle-ci n'étant que le miroir de la vie au travail, de la vie tout court. Aujourd'hui, l'écart des retraites entre les femmes et les hommes est révélateur, la retraite des femmes étant inférieure (43 % en moyenne) à celles des hommes en raison de leur parcours professionnel et extraprofessionnel moins favorable comme détaillé précédemment. Ainsi près de quatre femmes sur dix en France perçoivent moins de 600 euros par mois alors que ce n'est le cas que d'un homme sur dix.

▪ **La mondialisation et les phénomènes migratoires**

Les délocalisations d'entreprises, la concurrence internationale ne favorisent pas la réduction des inégalités entre femmes et hommes car s'appuyant trop souvent sur une division sexuée du travail, d'où discrimination à l'emploi et au salaire, précarisation des emplois, chômage....

Les immigrées femmes sont de plus en plus nombreuses à venir clandestinement des pays d'Europe de l'Est ou d'Afrique et posent un problème évident d'insertion dans le tissu social. Elles représentent des proies faciles pour le système prostitutionnel, le travail clandestin ou toute autre forme d'exploitation et sombrent souvent dans la misère et l'exclusion.

Les causes sociologiques ensuite

Les mutations de la cellule familiale traditionnelle observées ces dernières décennies constituent un facteur déterminant de l'aggravation de la pauvreté féminine : augmentation importante des divorces et ses conséquences, cellule familiale éclatée qui donne un foyer monoparental avec à sa tête une femme (3 cas sur 4). Un grand nombre de femmes, dont un pourcentage important de femmes âgées, vivent de ce fait des situations d'isolement et de précarisation.

De plus en plus nombreuses et fragilisées sur le marché de l'emploi, elles ont un niveau de vie modeste et une dépendance économique forte d'où difficultés à financer nourriture, logement et frais de santé, à gérer les enfants et surtout, à assurer leur éducation. Il faut souligner que le manque de lieux de garde pour la petite enfance amène souvent les femmes à devoir accepter du travail à temps partiel, ou à interrompre leur activité professionnelle.

L'absence ou la déficience d'éducation reste un facteur important de pauvreté. Plus une femme est pauvre et non instruite, plus ses enfants auront eux-mêmes du mal à s'en sortir. L'illettrisme est un fléau qui aggrave la dépendance de l'individu et des populations. Au niveau planétaire, ce sont essentiellement les filles qui sont touchées par cette carence d'éducation, ce qui les laisse dans la soumission et l'ignorance de leurs droits.

Enfin, certains facteurs d'ordre « psychologique ou moral » viennent compléter cette analyse des causes de la pauvreté féminine

Dans les rapports sociaux, les femmes et les hommes intériorisent des rôles et reproduisent des modèles normatifs lesquels ont intégrés inégalités et discriminations. Celles-ci peuvent alors être présentées, et parfois ressenties, comme « naturelles ». Ces stéréotypes maintiennent et cristallisent des rapports de pouvoir inégaux. C'est ainsi que bien souvent, les femmes ont été, et restent complices inconscientes de ce qu'elles véhiculent elles-mêmes, et tendent à s'enfermer dans des représentations archaïques.

Enfin, n'oublions pas qu'à la pauvreté matérielle les touchant plus fortement que les hommes se surajoute bien souvent une misère liée à sa condition intrinsèque de femme. En effet, ce n'est pas seulement le dénuement et le manque de soins, mais aussi l'humiliation, le manque de liberté et de respect qui lui est infligé.

LES CONSEQUENCES

La pauvreté des femmes affecte toutes les sphères de la société tant dans sa dimension humaine, sociale, culturelle et ethnique. Ses conséquences sont bien souvent la résultante d'un cumul de précarité

▪ **Détresse matérielle tout d'abord :**

- absence de logement décent : les femmes pauvres se voient trop souvent contraintes de vivre dans des centres d'hébergement ou foyers, certaines même dans des roulotte ou des chambres d'hôtel payées par l'Etat. De plus en plus de femmes se retrouvent sans abri. Ainsi, en 15 ans, le Samu Social de Paris a vu le nombre de femmes en situation de précarité augmenter de manière dramatique, notamment au niveau des sans domicile fixe
- alimentation insuffisante ou déséquilibrée, économies forcées de chauffage
- dégradation de l'état de santé, accès restreint aux soins, vulnérabilité plus grande à certaines maladies, notamment sexuellement transmissibles (VHS/Sida), grossesses non désirées, surconsommation de médicaments psychotropes, dépendance à l'alcool

▪ **Détresse morale, sociétale, culturelle**

- **l'éducation** : les conditions de précarité économique, les difficultés à gérer le matériel accentuent la difficulté à gérer l'éducation des enfants. A cela s'ajoute la pauvreté intellectuelle. Le dénuement moral et culturel dans lequel baignent ces femmes les rendent incapables de transmettre les éléments indispensables à la construction d'une « richesse intérieure », d'autant plus qu'elles n'ont souvent rien reçu elles-mêmes. Les enfants se retrouvent dans ce cas dans des situations de pré délinquance et de rejet scolaire qui risquent d'en faire des « cas sociaux ».
- **isolement et marginalisation** : l'entourage social se rétrécit, car seul l'argent donne accès aux ressources qui facilitent les contacts : garderies, études, lieux sportifs et culturels, voyages, loisirs, accès à l'information. La pauvreté est disqualifiante et donne une image dégradée de soi accentuée par le regard des autres. L'angoisse qui y est liée est un frein supplémentaire qui augmente le sentiment de culpabilité, de faible estime de soi et d'impuissance.
- **les violences** : la pauvreté est un foyer de violence et favorise l'exploitation sexuelle, physique ou psychologique, violence qui se manifeste de plus en plus dans les relations homme/femme au sein du couple (une femme sur cinq la subit dans l'Union Européenne). Cependant, trop de femmes n'osent porter plainte ou n'ont pas accès à l'information pour des raisons économiques et culturelles : si tous les milieux sont touchés, les barrières à franchir sont plus nombreuses et plus difficiles pour les femmes évoluant dans un milieu social défavorisé, d'autant plus si c'est une immigrée.
- **Le système prostitutionnel** : la pauvreté conduit aussi certaines femmes, au mépris de leur dignité, à se prostituer afin d'avoir un revenu leur permettant de vivre. La désocialisation progressive, l'incapacité de gérer leur vie conduisent ces femmes à la dépression, voire la drogue, états à partir desquels elles se retrouvent dans un cercle vicieux dont il leur sera extrêmement difficile de sortir sans une aide extérieure (association, assistance sociale, psy....)

QU'EN EST-IL A L'ECHELLE MONDIALE

La Grande Loge Féminine de France compte un certain nombre de loges hors hexagone et nos sœurs se sont senties mobilisées par le sujet.

Globalement, la pauvreté a à peine évolué au cours de la dernière décennie. Si la situation s'est améliorée en Asie de l'Est, ou est restée à peu près stable en Amérique Latine et Caraïbes, elle a subi une forte régression en Afrique, Europe Centrale et Orientale. La question de la dette et les plans d'ajustement structurels imposés à ces pays ont pesé lourd dans l'aggravation de leur situation à travers les restrictions des dépenses publiques de santé, d'éducation et de protection sociale. L'impact de ces politiques a particulièrement touché les femmes : recul de la scolarisation des filles, licenciements plus nombreux dans les emplois du secteur public, dégradation des politiques de santé et de protection sociale touchant également les enfants et personnes âgées. L'aggravation des conditions de vie des femmes dans des régions comme l'Afrique et l'Europe de l'Est, directement liée à la mondialisation libérale, est une des causes du développement de la traite des femmes et leur prostitution.

Une de nos loges africaines à Brazzaville au Congo apporte un témoignage particulièrement réaliste de la situation des femmes dans ce pays :

- sur le plan du travail, en milieu urbain l'accès des femmes aux activités professionnelles est limité par leur niveau de qualification bas et par les contraintes et responsabilités du ménage, les reléguant dans des activités de services et petits commerces. En milieu rural, les femmes s'adonnent essentiellement à des activités destinées à l'autosubsistance ou aux travaux artisanaux ne leur procurant que peu de revenus. De ce fait, 64 % de la population active féminine de toutes catégories se réfugie t'elle dans « l'informel » où elles se trouvent confrontées aux problèmes de gestion et formation, d'absence de cadre juridique constituant le plus souvent un obstacle à la pérennité de leurs affaires. Il n'existe par ailleurs aucune mesure incitative pouvant favoriser l'initiative privée féminine, ou l'accès au crédit
- le taux de mortalité maternelle reste élevé, la couverture médicale des femmes enceintes bien que garantie pour toutes les femmes actives n'étant ni générale ni systématique
- l'accès à l'éducation des jeunes filles, garanti au même titre que celle des garçons, accuse cependant un taux de déperdition scolaire élevé du fait de la dépravation des mœurs, de la pauvreté économique des parents, de l'éducation stéréotypée....
- L'accès au droit et à la justice pour les femmes, garanti par la législation du pays, n'est pas mis à profit par celles-ci du fait de l'ignorance, des pesanteurs socio-culturelles, de la pauvreté monétaire et de la méfiance envers le fonctionnement de la justice. Au plan familial, la loi congolaise affirme la suprématie de l'homme sur la femme et la polygamie, sources légales de discrimination et de violations des droits des femmes dans sa sphère privée. Il en est de même pour le traitement inégalitaire appliqué à l'adultère. L'existence de vides juridiques en matière de harcèlement sexuel ou du mariage coutumier par exemple, ainsi que les comportements socioculturels traditionnels tels que la pratique coutumière du lévirat en matière de veuvage ou de la dot constituent un frein puissant à la pleine reconnaissance des droits des femmes.

En définitive, la lutte contre la pauvreté tant matérielle qu'intellectuelle ou humaine ne peut véritablement émerger dans un environnement marqué par les violences et les discriminations à l'égard des femmes.

COMMENT LUTTER CONTRE LA PAUVRETE CROISSANTE DES FEMMES

La lutte contre la pauvreté constitue une préoccupation et un enjeu majeur pour l'humanité et les gouvernants. Si la plupart des politiques gouvernementales se sont au départ contentées de traiter la condition féminine à l'intérieur du problème plus vaste de la pauvreté, elles évoluent aujourd'hui vers l'idée qu'agir d'abord sur l'amélioration de la condition féminine permet de réagir globalement sur l'ensemble de la pauvreté. La tenue de nombreux sommets, colloques ou conférences nationales et internationales consacrées à ce thème en est une illustration :

- La Conférence de Pékin de 1995 a permis la reconnaissance par les gouvernements de la dimension sexo-spécifique de la pauvreté

- Au cours de la « Déclaration du Millénaire » adoptée en septembre 2000 par les Etats membres de l'ONU, ont été fixés des « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD) jusqu'en 2015 prévoyant entre autres les points suivants : faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, améliorer la santé maternelle.
- Dans sa contribution à la « Conférence Mondiale des Nations Unies sur le statut des femmes, l'AICESIS « Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux » réunie à Paris en 2005 a consacré un paragraphe spécifique à la définition de « Femmes et pauvreté »
- Au niveau européen, le G8 qui s'est réuni en juin 2007 à Heiligendamm en Allemagne a abordé entre autres le thème de la lutte contre la pauvreté féminine
- En prélude à la Journée Mondiale de Lutte contre l'extrême pauvreté qui s'est tenue en octobre 2007, les députés européens ont débattu et voté le rapport d'initiative proposé par Anna ZABORSKA, Eurodéputée slovaque et Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de l'Egalité des Genres. Ce rapport préconise des mesures pour équilibrer vie professionnelle et vie familiale dans un environnement défavorisé et impliquer la société civile. Les députés proposent tout d'abord de développer des indicateurs et des méthodologies en vue de différencier l'impact de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les femmes et les hommes et insistent sur la nécessité d'impliquer à tous les niveaux décisionnels des femmes et des familles socialement exclues.
- Par ailleurs, des propositions intéressantes ont été faites par le groupe « Femmes et Mondialisation » (ATTAC) stipulant notamment que « la répartition équitable des richesses ne peut se faire que par une approche de genre, afin de prendre en compte les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes, parce qu'elles sont centrales dans la lutte contre les injustices et pour le développement humain ».

Bien que dès 1979 l'ONU ait adopté la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » et que de nombreux gouvernements aient reconnu la nécessité de réformer les systèmes juridiques et judiciaires, la réalité sur le terrain montre un énorme décalage entre les principes et modèles de droit international et la capacité ou la volonté des gouvernements à remplir leurs devoirs en la matière. Malgré toutes ces bonnes intentions, force est de reconnaître que les différentes politiques mises en place ne portent pas les résultats espérés.

Enfin, il ne faut pas négliger le travail des partenaires sociaux, bénévoles d'associations de lutte contre la pauvreté, laïques ou religieuses, mouvement familial, centres d'accueil et d'écoute pour les femmes, représentants des collectivités territoriales au plan national ou international. Toutes ces structures accomplissent bien souvent un travail plus efficace sur le terrain que les organismes des Etats freinés par les lourdeurs administratives. Toutefois, on peut dénoncer l'interventionnisme excessif et l'assistantat prodigués quelquefois à outrance par certaines ONG, dont les effets pervers tendent à maintenir les femmes dans un état de dépendance sociale.

LES SOLUTIONS POSSIBLES

L'objectif d'égalité entre les sexes est une condition préalable à l'élimination de la pauvreté, et doit être le pivot, l'élément central de toutes les politiques et programmes nationaux de lutte contre l'exclusion sociale. Pour être efficaces, les programmes de réduction de la pauvreté doivent s'appuyer sur la reconnaissance des droits des femmes et des rôles multiples qu'elles assument, ainsi que l'apport économique engendré par leur travail social, informel, et non rémunéré. Des solutions concrètes sont envisageables, découlant pour la plupart d'une volonté politique en ce qui concerne la sphère économique et sociale, ou induites et voulues par les femmes elles-mêmes.

Amélioration de la sécurité économique des femmes

- ***En matière d'emploi***

- par une action sur le marché du travail (au besoin, au moyen d'une discrimination positive, de quotas en matière de genre ou toute autre réglementation) visant à l'application pratique du principe d'égalité des chances. En matière de recrutement par exemple : non discrimination dans la rédaction des offres d'emploi et la définition des postes proposés, égalité dans les critères et modes de sélection
- par l'amélioration de la situation des femmes travaillant à temps partiel
- par la stricte application du principe « A travail de valeur égale, salaire égal » La gestion des rémunérations, de la carrière, des promotions doit reposer sur des critères de compétence professionnelle. Par ailleurs, le congé de maternité doit être sans incidence sur le déroulement de la carrière. Une attention particulière doit être portée à l'articulation entre vie professionnelle et vie privée et les responsabilités familiales qu'elles induit (organisation du travail, temps de travail choisi...)
- par une aide à l'insertion ou la réinsertion des femmes sur le marché du travail
- par la possibilité pour les femmes de bénéficier de la formation professionnelle à tout âge de la vie, en veillant à adapter les actions de formation aux contraintes familiales spécifiques (par ex. remise à niveau après congé de maternité...)
 - **En matière de revenus autres que provenant de l'emploi**
- Instauration d'un « revenu d'existence non conditionnel » accordé à tout citoyen par une mensualité égale pour tous, versée de la naissance à la mort, l'objectif consistant à couper le lien exclusif emploi-revenu. Ce projet, défendu par des politiciens et sociologues de tous bords, représente une véritable révolution pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; certains pays pratiquent déjà cette politique (rens. sur le site internet revenudexistence.org)
- Versement d'un salaire parental qui libérerait les femmes d'une « tutelle » (assistance, aides sociales) et leur permettrait de « professionnaliser » et faire reconnaître leur rôle d'éducatrice maternelle au sein de la société. Ce salaire pourrait être subordonné à l'acceptation d'un accompagnement à l'éducation, sorte de formation continue dispensée au long des différentes étapes du déroulement de sa vie, parallèlement au développement de l'enfant.

- **En matière de logement**

Une réflexion politique et des actions efficaces doivent être menées pour faire du logement une priorité nationale qui soit au cœur de la cohésion sociale

- **En matière de retraite**

Le système de retraite des femmes doit être repensé afin d'être à la fois plus juste, plus équitable et plus adapté à leur vécu propre, notamment pour celles ayant connu un parcours professionnel incomplet, chaotique ou inexistant en raison de leur situation familiale ou personnelle

Amélioration de l'accompagnement social des femmes

- Par l'évaluation de l'impact des redistributions sociales en fonction du sexe des bénéficiaires donnant lieu, le cas échéant, à un rééquilibrage ou à une redéfinition des allocations existantes. Plus généralement, il serait judicieux d'implanter des perspectives d'individualisation des droits sociaux et économiques permettant aux femmes d'avoir des droits sociaux personnels et non des droits dérivés de leur condition d'épouse, de mère ou de fille des titulaires.
- Par la mise en place de structures souples de garde d'enfants, plus nombreuses et moins coûteuses, mais aussi de centres de santé pour les femmes défavorisées
- En développant des projets de prévention, d'accueil, d'écoute, d'assistance et de suivi aux femmes maltraitées, victimes de violence
- En luttant de manière accrue contre le système prostitutionnel en renforçant la pénalisation des clients mais aussi la protection et la réinsertion des victimes

Promotion d'une éducation de qualité

L'éducation est un facteur essentiel d'élargissement des chances pour les femmes, car elle leur donne la possibilité de s'émanciper, de développer leurs capacités et leur esprit critique, d'avoir accès à l'information, d'apprendre à se déterminer face aux situations difficiles de la vie, à effectuer les démarches indispensables pour se préserver et obtenir de l'aide. De surcroît, les femmes instruites devenues mères sont nettement plus enclines à donner à leur tour une bonne éducation à leurs enfants, transmettant et bonifiant ainsi d'une génération sur l'autre ses bienfaits.

Cette aide à l'éducation passe par un élargissement des actions de formation, d'alphabétisation, de soutien scolaire pour les femmes et les enfants de milieux défavorisés. Une formation accrue des bénévoles aux techniques relationnelles, au respect et à l'écoute des personnes en situation d'être aidées doit être envisagée afin de rendre plus performantes les associations oeuvrant dans ce domaine.

Mais cela n'est pas suffisant. Travailler à une éducation de l'égalité est également une nécessité : moins sexuer les ressources éducatives, pratiquer une réflexion autour du genre (sur le langage par ex.), sensibiliser sur les préjugés culturels et comportements sociaux discriminatoires, mener des politiques à court, moyen ou long terme pour faire changer en profondeur l'image de la femme dans la société en agissant sur les stéréotypes profondément ancrés dans l'esprit des mères et des pères, des femmes et hommes de tous âges, tous niveaux, toutes origines.

L'action des femmes

Les objectifs ainsi définis passent aussi par les femmes elles-mêmes. Comment peuvent-elles aborder ce défi :

- en s'associant à d'autres femmes pour aider à l'émergence d'initiatives locales portées par les femmes. Dans les pays en voie de développement, l'illustration en est l'utilisation du micro-crédit permettant de créer des micro-entreprises qui vont les faire vivre avec leur famille, et quelquefois impliquer tout un village.
- en se regroupant entre elles, en créant des cercles de dialogue, en s'appropriant des espaces publics où elles pourront se rencontrer, échanger leurs expériences, apprendre les unes des autres et faire grandir la confiance en elles par la prise de conscience, la reconnaissance de leurs propres ressources et l'affirmation, la revendication de leurs droits. Le changement de mentalité doit se faire chez les hommes, mais aussi chez les femmes par la réorientation des rôles, afin qu'elles ne considèrent plus l'inégalité homme/femme imposée par la tradition comme inévitable.
- en renforçant leur pouvoir d'action dans le cadre de l' « Empowerment de la société civile » Pour expliquer cette formule que l'Unesco traduit par « habilitation », il s'agit de la capacité des individus à s'organiser individuellement et collectivement afin d'avoir un meilleur accès à la prise de décisions, à l'information, aux connaissances, à l'éducation, aux ressources économiques et aux chances, indépendamment de ce qui peut être mis en place par les instances étatiques ou gouvernementales. C'est une opportunité pour les femmes de gagner de l'expérience en prise de décision et en capacité à diriger, à inventer de nouveaux ressorts sociaux.

Quel est notre champ d'action en tant que Franc-Maçonne

Etre pauvre n'est pas seulement une question financière et économique, mais concerne également le domaine de la pensée. La Franc-Maçonnerie est pour les femmes un moyen de sortir de ses conditionnements, d'appréhender toutes les notions de liberté, mais surtout celle de liberté intérieure par une meilleure connaissance de soi. En nous permettant d'être humainement plus riche, notre engagement maçonnique exige de nous de « travailler à l'amélioration de l'humanité » par une réflexion constructive sur les problèmes posés par la réalité sociale et économique, mais surtout par notre action dans la société en vue de tenter de rendre égaux les droits de chaque être en cultivant la fraternité, en participant aux actions visant à impulser ou mettre en œuvre une

politique sociale de lutte contre la pauvreté, mais aussi en étant vigilante dans nos relations de proximité.

Quelles actions possibles pour la GLFF

La première mission de notre obédience est d'accompagner les femmes du monde entier, de toutes conditions sociales, de toutes cultures, dans le respect de leur diversité :

- en favorisant leur initiation pour qu'elles puissent contribuer à l'évolution des mentalités
- en créant des aménagements permettant aux loges de travailler en ce sens, par exemple des jumelages avec les loges partenaires, lointaines ou isolées
- en travaillant de manière inter obédientielle notamment avec les loges masculines afin d'associer les hommes à notre vision de la société
- en mettant en place une structure spécifique, émanation de la GLFF, qui pourrait obtenir par la suite un statut d'ONG s'inscrivant dans le mouvement européen et international de défense des droits des femmes

--- 0 ---

En ce début du 21^{ème} siècle, la pauvreté est une injustice scandaleuse, une atteinte à la démocratie des peuples et à la dignité de l'être humain. Cependant, ce n'est ni par la compassion, ni par l'assistanat que l'on pourra l'éradiquer, mais uniquement dans l'optique d'une redistribution en termes de justice sociale appelant à un autre fonctionnement, une réorganisation de l'ordre mondial tant au niveau des Etats que des puissances économiques, et supposant l'élimination de toutes formes de discrimination.

Pour nous Franc-Maçonnnes, regarder et analyser le monde ne suffit plus à exprimer notre volonté maçonnique, notre détermination face à ce fléau. Des solutions existent, rassemblons nos forces pour développer une volonté politique allant dans le sens de nos valeurs, et en particulier le respect de la dignité humaine et l'égalité des droits.